



RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2014 sous le numéro de dépôt 2335

- 2 MAI 2014

ARRIVEE

PROCES - VERBAL
du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS
du 13 mai 2014

P.V. DEPOT N°A 2335 DU

27 AOUT 2014

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 29 avril 2014. L'an deux mille quatorze, le treize mai à neuf heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Prise d'acte de la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration,
- 2) Élection du Président et délégation de pouvoirs, élection du Vice-président,
- 3) Ratification des actes d'administration passés par le Président, le Vice-président ou le Directeur Général Délégué pendant la période transitoire jusqu'à la date du présent Conseil,
- 4) Renouvellement de la Commission d'Appels d'Offres,
- 5) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration,
- 6) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 5 juin 2013,
- 7) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2013,
- 8) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2013,
- 9) Budget 2014,
- 10) Plan pluriannuel des travaux et investissements 2014-2017,
- 11) Autorisation d'emprunt 2014,
- 12) Facilités de trésorerie 2014,
- 13) Jetons de présence,
- 14) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO,
- 15) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGE,

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Roger DE MURCIA, Jean-Pierre ALENGRIN, Patrick PAC, Stéphane BEDOT, Mmes Martine GONNET, Colette CARRIE.

Pour la Caisse d'Epargne :

M. Jean-Luc ROUSTAN

Pour la Lyonnaise de Banque :

M. Arnaud LEHONGRE

FA

CR

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

Mme Béhar BENAÏSSA

Pour l'Office de Tourisme :

M. Olivier NOËL ayant donné pouvoir à M. CHASSAIN

Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER,

Commissaire aux Comptes,

M. Thierry BERNARD, Expert Comptable,

M. Patrice ILLOUZ pour le Crédit Agricole, invité,

Mme Camille ARNAUD, du Crédit Agricole, invitée,

Mme Corinne PIRONON, de la Lyonnaise de Banque, invitée,

Mme Catherine GIOT, de la Caisse d'Epargne, invitée

M. Thierry LAURENT, Directeur de la SEMIS,

M. Olivier JONCOUR, Responsable administratif et financier de la SEMIS,

Melle Audrey VILLIARD, représentant de la DUP au sein du C.A.,

Mme Rachel SABATIER, représentant de la DUP au sein du C.A.,

Mme Chantal GARNIER, assurant le secrétariat du C.A.

Absents excusés :

M. AUPY pour la Succession AUPY,

M. CHASSAIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs, nouveaux et anciens. Le Président Directeur Général passe ensuite la parole à M. LAURENT pour l'ordre du jour.

1) Prise d'acte de la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration

Nous prenons acte ce jour de la nomination des nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS.

Le Conseil Municipal, en date du 28 avril 2014, a désigné :

- M. Roland CHASSAIN
- M. Roger DE MURCIA
- M. Jean-Pierre ALENGRIN
- M. Patrick PAC
- M. Stéphane BEDOT
- Mme Colette CARRIE
- Mme Martine GONNET

en remplacement de :

- M. Roland CHASSAIN
- M. Roger DE MURCIA
- M. Jean-Pierre ALENGRIN
- M. Alain MARTINEZ
- M. Patrick PAC
- M. Eric VICENTE
- Mme Geneviève BOESPFLUG

Sont également désignés pour représenter la Commune au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires :

- M. Roland CHASSAIN en qualité de Titulaire,
- M. Roger DE MURCIA en qualité de Suppléant.

2) Élection du Président et délégation de pouvoirs, élection du Vice-président

Le Conseil propose M. Roland CHASSAIN en qualité de Président Directeur Général et M. Patrick PAC en qualité de Vice Président qui sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

Il est donné lecture de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président Directeur Général :

- Représenter la société auprès de toutes administrations,
- Recevoir toute correspondance, notification ou tout commandement et donner décharge,
- Nommer et révoquer tous agents ou employés de la société, fixer leur traitement, salaires et gratifications dans le cadre de la grille approuvée, dans le respect des dispositions prévues par la législation du travail en vigueur,
- Certifier conforme les extraits de procès-verbaux des Conseils d'Administration,
- Décider de toutes acquisitions et aliénations de biens mobiliers,
- Consentir, accepter, résilier, céder tous baux et locations,
- Souscrire tout contrat d'abonnement, d'entretien, de prestations de services,
- Conclure :
 - * Tous traités et avenants auxdits traités, procès-verbaux d'adjudication ou d'appel d'offres de travaux, marchés conformes aux résultats desdits appels d'offres ou d'adjudications,
 - * Tous décomptes provisoires ou définitifs, toutes attestations, tous procès-verbaux de réception relatifs aux marchés,
 - * Tous ordres de service ou lettres de commande de travaux.
- Conclure tous contrats et conventions d'études, de mandat, de prestations de services ainsi que tous marchés d'ingénierie avec tout contractant autre que les collectivités locales ou les syndicats mixtes d'équipement.
- Souscrire toutes polices d'assurances,
- Exercer toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense,
- Il a en outre délégation de signature auprès des banques de la société.

3) Ratification des actes d'administration passés par le Président, le Vice-président ou le Directeur Général Délégué pendant la période transitoire jusqu'à la date du présent Conseil

Il est proposé au Conseil d'Administration de ratifier les actes d'administration passés par le Président Directeur Général, le Vice Président ou le Directeur, pendant la période transitoire jusqu'à la date du présent Conseil.

Mis au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4) Renouvellement de la Commission d'Appels d'Offres

Le conseil d'administration propose les membres suivants :

Président : M. Roland CHASSAIN
Administrateurs Commune : M. Roger DE MURCIA
Mme Christelle AILLET
M. Raymond FELINE
en qualité de Titulaires

M. Patrick PAC
M. Jean-Pierre ALENGRIN
M. Jean-Marie BOISSET
en qualité de Suppléants

Administrateur privé : M. Arnaud LEHONGRE de la Lyonnaise de Banque

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

5) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration

Nous prenons acte ce jour de la nomination, en date du 14 avril 2014, du nouveau représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations, Madame Béhar BENAÏSSA, en remplacement de Monsieur Benoît COQUILLAT.

6) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 5 juin 2013

Ce procès verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2013

8) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2013

Pour des raisons de présentation, ces deux points de l'ordre du jour sont traités conjointement par le Directeur et le Responsable Administratif et Financier :

En introduction, M. LAURENT explique que la SEMIS entre aujourd'hui dans une phase de stabilité et de maturité.

Notre groupe doit accélérer sa communication et gagner des parts de marché en allant chercher des tours opérateurs sur une clientèle familiale et des séniors sur l'avant et après-saison.

Notre objectif est d'augmenter la dépense moyenne de nos touristes en leur offrant de multiples accès à l'information locale (visite de manades, promenade en bateaux, location de vélos, visite de sites touristiques,...) et en développant le Chiffre d'Affaires de nos prestations annexes. Actuellement, elles représentent presque 258 000 € grâce à la mise en place de prestations supplémentaires (garantie annulation, SPA).

Nous espérons que les efforts engagés depuis 6 ans dans l'amélioration des installations nous permettent de renforcer notre position de leader touristique en Camargue.

La SEMIS doit continuer à investir et à augmenter son parc locatif si elle veut maintenir son volume de Chiffre d'Affaires, d'autant que notre taux de marge se dégrade avec l'augmentation des taux de TVA, la stagnation des tarifs de location, la hausse des cotisations sociales. Pour l'exemple, nous ajoutons actuellement entre 60 et 65 lits chaque année, en sachant qu'un lit nous amène environ 2000.00 € par an.

M. LAURENT explique ensuite la **gouvernance partagée de la SEMIS**. En effet, Le tourisme Saintois est un secteur à forte croissance économique et il est créateur de richesses.

L'impact humain, économique et territorial justifie l'intérêt particulier d'une cohabitation entre l'acteur privé « SEMIS » et l'acteur public « COMMUNE ». Cette cohabitation prend des formes partenariales diverses afin de parvenir à un objectif commun en termes de structuration touristique de la commune.

Par rapport à une entreprise privée, la SEMIS garantit à la commune des Saintes Maries de la Mer, majoritaire dans son capital (70%) et dans ses organes délibérants (7 élus), la prise en compte effective de l'intérêt général dans ses objectifs. Elle garantit également le contrôle direct, qu'elle exerce à la fois comme actionnaire et comme cocontractante, à travers ses obligations de communication fixées par le droit des sociétés et par le droit public, sur la mise en œuvre des projets et la situation financière de la société.

Par rapport à un établissement public, la SEMIS donne à la commune, avec le concours des partenaires économiques et financiers qu'elles ont choisis, la pleine et entière maîtrise de leur outil.

Par ailleurs, la forme de société anonyme apporte par comparaison avec la rigidité et la lourdeur des procédures de création et de fonctionnement d'un établissement public, la souplesse du droit privé (comptabilité commerciale, gestion dynamique des emplois et des compétences, rentabilité, rapidité des circuits de décision...).

En outre, la culture « entrepreneuriale » de la SEMIS lui donne la réactivité indispensable pour satisfaire les attentes de ses clients dans les meilleures conditions de qualité et de prix.

M. LAURENT rappelle brièvement les rôles et fonctions du PDG et du DGD :

Concernant le PDG, la décision du conseil d'administration de confier la direction générale de la société à son président a pour conséquence de concentrer entre les mains de celui-ci deux sortes de pouvoirs : Ceux propres au président du conseil d'administration et ceux confiés au directeur général.

Tout en étant président directeur général, le président garde les pouvoirs propres à un président du conseil d'administration et à ce titre, il organise les travaux du conseil d'administration, représente le Conseil d'administration et veille au bon

fonctionnement de ses organes. En plus de cela, le président directeur général exerce les pouvoirs qui sont ceux d'un directeur général. A cet effet, il assure la direction générale de la société et toutes les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables (Art 67 al 3 loi 17-95, modifiée par le dahir du 23 mai 2008). Ainsi, il a les pleins pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société et peut engager celle-ci par tous les actes qu'il passe avec les tiers.

Concernant le DGD, l'article L 225-56 du code de commerce français indique que le directeur général délégué a une mission d'assistance au directeur général. Par conséquent, il n'a pas de pouvoirs propres mais seulement des pouvoirs délégués, tels que définis par le conseil d'administration en accord avec le directeur général. Ainsi, le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs au directeur général délégué.

Cet aménagement interne des fonctions est sans incidence à l'égard des tiers puisque en vertu de l'alinéa 2 de l'article précité, les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général. Il constitue un représentant légal de la société et toutes clauses limitant ses pouvoirs sont inopposables aux tiers.

Les pouvoirs du directeur général délégué sont étendus, il peut conclure tout contrat qui entre dans le cadre de l'objet social mentionné dans les statuts, sauf ce qui relève de l'assemblée des actionnaires.

Le directeur général délégué peut passer toute convention non interdite avec la société (article L225-43 du code de commerce) dès lors qu'elle est « courante » et « conclue à des conditions normales » par rapport au marché.

Le personnel de la SEMIS

Mouvements de personnel durant l'exercice 2013

- Départ en retraite de M. Rémy ROCCI, informaticien, en date du 31 mars.
- Reprise du travail à temps partiel de la salariée Agnès VIALA, responsable accueil à la Brise, en congé parental, en date du 12 juin.
- Licenciement de la salariée Carole ALGLAVE, chef d'exploitation hébergement touristique, en date du 9 août. *Une procédure étant en cours, nous n'avons pas la possibilité de communiquer sur le sujet.*
- Départ en retraite de Josette LOUIS, adjointe au chef d'exploitation de la Brise, en date du 31 octobre.
- Recrutement de Cyril BATTAGLIERO, électrotechnicien / informaticien, à temps partagé entre le siège et les services techniques, en date du 1^{er} décembre.

Le taux d'absentéisme a été de 2.80 % pour 2013 (contre 3.80 % en 2012), ce qui représente 497 jours d'absence (contre 694 en 2012) se décomposant comme suit : 61 jours d'accident de travail, 429 jours de maladie, 7 jours de maternité et jours de congés de paternité.

L'effectif moyen a été pour l'exercice 2013 de 68 personnes hors direction (41 CDI et 27 CDD) en ETP contre 70 personnes en 2012 (43 CDI et 27 CDD).

Une nouvelle politique salariale a été mise en place avec en point d'orgue : la refonte de la classification des emplois dans le souci de mieux répondre au besoin de fidélisation et de motivation des salariés dans le temps.

Un outil existe « l'entretien professionnel », de plus, un support spécifique interne a été créé que l'on nomme support d'avancement, en collaboration avec les responsables de secteurs.

Pour évaluer si le salarié peut progresser dans la grille de classification, il faut s'accorder sur des critères indicateurs qui permettent de répondre à des objectifs quantitatifs ou qualitatifs. Ces critères ont été également définis avec les responsables de secteurs.

Dans la continuité de la formation « Communication » des responsables de secteurs, il est envisagé la mise en place de réunions d'expression par site, ayant pour finalité de créer une synergie et une dynamique entre les différents métiers présents. Les salariés auront l'occasion d'échanger librement sur le fonctionnement inter-service.

Le thème d'une première réunion est d'aborder l'organisation transversale des services qui composent le site en référence à la cartographie des métiers : accueil/réservation – maintenance – hébergement – animation – gardiennage – Ces échanges réduiront la déformation d'information, la mauvaise interprétation entre services et permettront surtout de préparer la saison d'été.

Le but est de maintenir une régularité des réunions d'expression – 2 à 3 dans l'année : avril, juin et septembre - par site de façon à faire le point sur la préparation de la saison, l'activité en cours, les difficultés rencontrées, le bilan de la saison...

La finalité de ces réunions est d'obtenir une meilleure implication du personnel et une plus grande volonté d'adhésion aux objectifs, une meilleure coopération et compréhension entre les services, un sentiment de reconnaissance et d'intérêt pour les activités accomplies.

Nouvelles activités :

Mai 2013 : Mise en place du Cinéma numérique au sein du Relais Culturel et séances en plein air dans les Arènes durant la saison estivale, pour un CA de 11 K€.

Juillet 2013 : Ouverture du Point Voile sur la Plage Est face au Camping de la Brise ayant pour activité la location de matériel (Pédalo, Planche à voile, Kayak, Paddle...), pour un CA de 8 K€. Ce nouveau point Voile a été très apprécié de la clientèle de la Brise.

Juillet 2013 : Ouverture de l'Aire à Camping-Cars de la Plage Ouest (80 places) pour un CA de 24 K€.

M. LAURENT précise que les activités de la SEMIS à forte valeur ajoutée permettent d'équilibrer d'autres activités qui sont déficitaires.

Evènements postérieurs à la clôture :

 Les contrats à durée déterminée pour les travaux d'hiver ont pris fin et les embauches des saisonniers de longue durée pour la saison 2014 ont été finalisées.

■ Suite à un appel interne à candidature lancé pour le recrutement d'un poste polyvalent de magasinier /conducteur de benne / ouvrier polyvalent, F. Galleron a été recruté et a donc quitté son ancien poste de veilleur de nuit depuis le 15 avril 2014.

■ Dans le cadre de l'opération Ports Propres, nous avons perçu des subventions à hauteur de 33 K€ de la Région et de l'Agence de l'Eau, relatives à la création d'une station d'épuration. Nous sommes en attente d'un versement de 43 K€ de la part du CPDC (Comité Professionnel de la Distribution de Carburant) concernant la mise aux normes de la station d'avitaillement.

A ce propos, M. LAURENT annonce que le certificateur AFNOR est venu le 12 mai sur le Port et nous a confirmé l'obtention du label « Ports Propres ».

■ Des consultations ont été effectuées afin de choisir les prestataires en matière de gardiennage et d'entretien des campings. Pour l'entretien, c'est la société LF Nettoyage qui a été retenue pour le Clos du Rhône et la société SPS pour la Brise. Concernant le gardiennage, c'est la société LDS qui interviendra cette saison sur les campings.

■ Un accompagnement de la démarche de diagnostic des risques psychosociaux au sein de la SEMIS a été engagé avec l'aide d'un expert agréé au réseau I3R et formé à la maîtrise du modèle ANACT. L'optique de la SEMIS est d'initier une démarche de prévention des RPS. Cette décision est la suite logique de la politique de structuration de l'organisation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de la construction du document unique des évaluations des risques professionnels.

Les chiffres du personnel :

Pour l'exercice 2013, l'effectif de la société se composait de 68 salariés permanents et saisonniers en ETP dont : 8 Cadres, 9 agents de maîtrise et 51 employés/ouvriers. L'âge moyen est de 45.9 ans en 2013, et l'ancienneté moyenne de 13.2 ans, ces deux données étaient respectivement de 46.3 et 13.10 ans en 2012.

La masse salariale globale (brut + charges) 2013 (*Hors CICE, provisions, C.E., Médecine du travail*) était de 2 582 928 € contre 2 511 239 € en 2012, soit + 2,9 %.

La masse salariale du personnel permanent (brut + charges) 2013 était de 1 940 944 € contre 1 867 861 € en 2012, soit + 3,9 %.

Le budget consacré à la formation professionnelle continue au cours de l'exercice 2013 s'élève, hors charges salariales et frais de déplacements à 55 239 € HT (76 031 € en 2012).

Présentation des comptes annuels :

	2013	2012	Ecart
Chiffre d'Affaires (en K€)	6 409	6 311	1.55 %
Hôtellerie de plein air	4 664	4 598	1.44 %
Port et activités nautiques	865	926	-6.59 %
Régies	833	741	12.42 %
Autres (Siège, terre brûlée)	47	46	2.17 %
A l'année (en nombre)			
Nuitées sur les campings	346 943	345 904	0.30 %
Séjours	30 584	30 231	1.17 %
Nuitées sur l'aire camping-cars Brise	3 416	3 253	5.01 %
Nuitées en passage au port	5 820	6 132	-5.09 %
Nombre de stages de voile	966	566	70.67 %
Aires c-cars Plage Est / Plage Ouest (1)	28 612	26 756	6.94 %
Terrasse de l'église	91 089	87 329	4.31 %
Parkings VL	100 273	110 237	-9.04 %
Cinéma Numérique	2 571		100 %
Office de tourisme	200 000	200 000	0 %

L'excédent brut d'exploitation corrigé qui mesure la performance économique de la SEMIS s'élève à 1 085 K€ soit + 4.8 % par rapport à N -1 (1 035).

La capacité d'autofinancement qui quantifie le potentiel de la SEMIS a dégagé des ressources qui se montent à 1 052 K€ soit + 168 K€ par rapport à 2012 et permettront ainsi de financer de nouveaux investissements et de rembourser nos emprunts.

La répartition du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit et appelle les commentaires suivants :

En Millions d'€	2013	2012	Ecart
Camping la Brise	2 703	2 681	0.82 %
Camping le Clos	1 961	1 917	2.30 %
Port Gardian	811	881	- 7.95 %
Régies	833	741	12.42 %
École de voile	53	45	17.78 %
Autres (Siège, Terre brûlée)	48	46	3.63 %
Total	6 409	6 311	1.55 %

RA

CR

L'HPA enregistre un accroissement de son activité de 66 K€ (+ 1,44 %).

- La Brise enregistre un chiffre d'affaires en augmentation de + 0.82 % qui se répartit ainsi :
 - ✓ Locatifs (MH, bungalies) 11.14 % à niveau non constant
4.91 % à niveau constant
 - ✓ Emplacements et aire c-cars - 0,67 %
- Le Clos du Rhône enregistre un chiffre d'affaires en augmentation de + 2.30 % qui se répartit ainsi :
 - ✓ Locatifs (MH, Lodges) 9,61 % à niveau non constant
1.37 % à niveau constant
 - ✓ Emplacements - 4.45 %

En 2013, la SEMIS a vu son parc de locatifs s'accroître de 13 cottages (8 au Clos et 5 à la Brise) représentant un chiffre d'affaires de 135 K€.

Le port enregistre une baisse de -7.95 % de son chiffre d'affaires soit - 70 K€, s'expliquant par une diminution des ventes de carburant à hauteur de 63 K€.

Les régies enregistrent une hausse du chiffre d'affaires de 12.42 % soit 92 K€.

- Les 4 parkings enregistrent une hausse de 7,93 % (46 K€) avec 100 273 entrées voiture et 28 612 nuitées en camping-cars dont 2 989 nuitées (CA 25 K€) sur l'aire camping-cars de la Plage Ouest, ouverte depuis le 13 juillet 2013.
- La terrasse de l'église a vu son chiffre d'affaires augmenter de 18.55 % (+ 32 K€) avec 91 089 entrées payantes.
- Le Cinéma Numérique, ouvert depuis Mai 2013, a enregistré 2 571 entrées dont 1 537 en plein tarif et 1 034 en tarif réduit, soit un chiffre d'affaires de 12 K€.

L'école de voile a vu son chiffre d'affaires augmenter de 8 K€ soit 17,78 %, lié à la création du point voile de la Plage Est.

Analyse de la structure du bilan

- ⇒ Les ressources financières permanentes de la SEMIS continuent à évoluer depuis 5 ans. En 2013, elles ont augmenté de 10 % (+ 1 042 K€).
- ⇒ Le fonds de roulement est positif de 1 573 K€ contre 1 345 K€ en 2012. Il est l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés. Il constitue une réserve de sécurité pour la SEMIS et renforce la confiance des organismes bancaires.
- ⇒ Le besoin en fonds de roulement (- 156 K€) est lié à l'exploitation (stock, créances clients, dettes fournisseurs, fiscales, sociales).
- ⇒ La trésorerie disponible se monte à 1 917 K€ contre 1 870 K€ en 2012, soit une augmentation de + 2.51 % (+ 47 K€).

CR

- ⇒ CICE (Crédit Impôt Compétitivité et Emploi) : la SEMIS a pu bénéficier du CICE (68 841 €). Ce crédit d'impôt a permis à la SEMIS d'augmenter le budget de formation des salariés pour un montant de 40 K€ et d'accroître ses efforts en matière d'investissements. Elle prévoit également, à plus long terme, d'améliorer la transition écologique et énergétique dans le cadre des campings.

Mis au vote, les projets de rapport de gestion, d'arrêté des comptes et du bilan 2013 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

9) Budget 2014

Compte tenu de la hausse de TVA et du maintien de nos tarifs camping, nous avons présenté un budget prévisionnel faisant état de stabilité en matière de chiffre d'affaires et d'une augmentation de 5 % des charges d'exploitation, motivé par une certaine prudence liée à la conjoncture économique.

Mis au vote, le budget 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

10) Plan pluriannuel des travaux et investissements

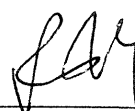
Projets innovants :

Pour le camping de la Brise

- ◆ Une réflexion est à l'étude sur la réorganisation du service de l'accueil/réservation de la Brise afin d'anticiper les futurs départs à la retraite. Deux ou trois projets seront proposés à la Direction générale d'ici la fin d'année.
- ◆ Une salle TV accueillante avec un espace bibliothèque, un endroit convivial et chaleureux où les clients pourraient se retrouver les jours de mauvais temps pendant la saison creuse. Lieu où des réunions d'informations pourraient être organisées sur les choses à faire dans notre région et les prestataires avec lesquels nous travaillons.

Pour le camping du Clos du Rhône

- ◆ L'objectif est d'acquérir le classement 5 étoiles d'ici 3 ans en rentrant dans le cadre d'un tourisme durable et s'engager sur une norme ecolabel du tourisme portant sur la réduction de fluides, la faible production des déchets avec un point tri central, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives à l'environnement.
Pour cela, nous envisageons de réfléchir sur des quartiers thématiques « Camargue » avec des ilots comme par exemple un observatoire avec table d'orientation, une petite cabane de gardien, un barquet, des cannes de



C R

Provence,... tout cela de manière raisonnée tout en respectant le rapport à la nature.

Cette mutation rentrerait dans une dynamique de promotion et d'innovation via une nouvelle tendance de consommation touristique.

Pour l'école de Voile

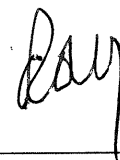
- ◆ Le développement des classes de mer avec hébergement au camping de la Brise sur le hors saison, le développement et l'optimisation du point location sont des objectifs majeurs afin de maintenir et d'améliorer le CA annuel de l'activité. L'activité voile reste incontournable pour une station balnéaire comme les Saintes Maries de la Mer mais demeure une régie peu rémunératrice pour la SEMIS avec un CA fluctuant et très sensible aux conditions météo rencontrées chaque année sur notre plan d'eau.
- ◆ Le développement du point plage camping de la Brise avec l'augmentation du parc matériel reste une priorité dans le but de capter une nouvelle clientèle. La diversité des produits proposés comme la gymnastique, le yoga sur paddleboard ou le raid côtier accompagné, sont des objectifs à mettre en place pour la saison à venir, en collaboration avec le service animation des campings gérés par la SEMIS. L'obtention du label Point Location Plage de la Fédération Française de Voile pour 2014 est un gage important de développement et d'image de marque, avec en contre partie le respect du cahier des charges imposé par ce label.
- ◆ Le développement continu de notre site internet et du site de vente en ligne directe awwo sport sont aussi des priorités incontournables pour la saison 2014.

Pour l'Office de Tourisme

- ◆ Accéder au label Tourisme & Handicap, qui devait être obligatoire dès 2015 mais qui a été repoussé.
- ◆ Développer l'e-tourisme, créer une centrale de réservation sur le site,
- ◆ Mettre en place un écran « dynamique » dans le hall d'accueil.

Travaux et investissements :
(voir tableau ci-après)

Le Président Directeur Général tient à rappeler que la SEMIS investit pour le compte de la Commune, qui est propriétaire de l'ensemble des équipements.



CR

Libellés	Réalisé 2014	2015	2016	2017
Renouvellement 9 MH Brise & Clos	200	180	180	180
Investissement 12 MH Brise & Clos	220	200	200	200
Station d'épuration Port Gardian (dont 33 K€ de subvention)	120			
Achat travelift + rampe Port Gardian		300		
Aquagloss Clos	200			
Réaménagement salle d'animation Brise & Espace terrasse Snack		70		
Salle multiactivités Brise			200	
Sanitaire 2 et 1 Clos		100	100	
Aménagement extérieur réception et accès piscine Clos		80		
Electrification emplacements Clos	80	50	50	
Nivellement suite Secteur 7 Brise		70	70	
Sanitaire Brise	100		100	
Accessibilité PMR terrains Brise & Clos			50	
Insertion Paysagère pour Classification 5 Etoiles		50	50	50
Parcours de Santé - La Brise				100
Création Aire à Camping Car - La Brise		80		
Divers travaux	150	100	100	100
Total	1 070	1 280	1 100	630
Réfection Mini golf *			50	
Automatisation des Parkings Arènes/Amphores/Plage Est *			200	

* en fonction du renouvellement de la DSP

Mis au vote, le plan pluriannuel des travaux et investissements 2014/2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

11) Autorisation d'emprunt 2014

La SEMIS a lancé une consultation auprès des partenaires bancaires afin de financer ces travaux et acquisitions de matériel. Pour ce faire, nous avons eu recours à un emprunt d'un montant de 400 K€ sur une durée de 4 ans au taux de 1.91 % auprès du Crédit Agricole.

Nous n'avons pas sollicité de garantie pour cet emprunt auprès de la commune comme c'était le cas les années précédentes puisque nous avons opté pour un nantissement à hauteur de 200 K€ par le biais d'un Compte à Terme.

La SEMIS a également fait appel à des organismes de crédit bail pour financer l'achat et le renouvellement de 21 mobile-homes (9 à la Brise, 12 au Clos du Rhône) sur 5 ans pour un montant global de 424 K€ HT se décomposant comme suit :

- Caisse d'Epargne : 154 K€
- C I C : 270 K€

Mise au vote, cette autorisation d'emprunt est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

12) Facilités de trésorerie 2014

Nous avons évalué avec l'aide de la Lyonnaise de Banque, le montant d'une ligne de crédit identique à celle de l'année précédente, de cent cinquante mille (150 000) euros.

Mise au vote, cette facilité de trésorerie est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

13) Jetons de présence

Il est proposé au conseil d'administration de maintenir le montant des jetons de présence à 7 622.00 euros pour l'exercice 2013.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

14) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au Mardi 17 juin 2014, à 9H30 au relais culturel.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 0.65 € par action, ce qui représente un montant total de 20 410.00 €.

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera donc le suivant :

- 1° - Lecture du Rapport d'Activité établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2013,
- 2° - Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2013,
- 3° - Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- 4° - Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, distribution des dividendes, affectation du résultat et quitus aux administrateurs,
- 5° - Fixation du montant des jetons de présence,
- 6° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2013 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 450 293.26 € (déduction faite du montant des dividendes de 20.410.00 €) soit 429 883.26 € en autre réserve.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'année écoulée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 7 622.00 euros pour l'exercice 2013.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

15) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGE

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui statuera sur le transfert du Siège Social de la SEMIS au Mardi 17 juin 2014, à 10H30 au relais culturel.

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera le suivant :

- 1° - Transfert du Siège Social,
- 2° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver le transfert du siège social à l'adresse suivante : Avenue Théodore Aubanel 13460 Stes Maries de la Mer.
En conséquence, les statuts de la SEMIS seront donc modifiés comme suit :

Article 4

Le siège social est fixé à :

Ancienne mention : *Hôtel de Ville - Saintes Maries de la Mer*
Nouvelle mention : **Avenue Théodore Aubanel - BP 74 -
13460 Saintes Maries de la Mer**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

En conclusion, M. LAURENT explique que l'avenir de la SEMIS passe par l'accroissement de l'Hôtellerie de Plein Air avec le développement de prestations internes, et celui de l'emplacement camping traditionnel, au plus proche de la nature. La SEMIS est entrée dans un nouveau cycle de maturité et de stabilité et nous devons réfléchir sur de nouvelles stratégies marketing en revoyant certains éléments de notre mix-marketing.

Cette stratégie passe par la mise en œuvre d'un groupe de réflexion interne qui devra aborder les différents points composants ce mix à savoir :

- La création de nouveaux produits à forte valeur ajoutée comme la transformation du mini-golf, la professionnalisation de nos prestations au niveau des snacks (carte des plats, décoration..), un produit d'animation « ados » qui est une niche intéressante pour notre remplissage.
- La conceptualisation de prix/tarifs par la mise en place d'une politique de prix qui tient compte de l'offre externe et de la demande de nos prospects sur des prix psychologiques hors saison en « sacrifiant » certains produits annexes comme le SPA.

CR

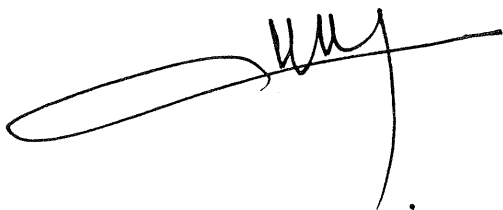
La finalité est de rendre attractif nos offres d'hébergement sur des périodes d'accueil plus longues.

- La construction d'une stratégie de distribution /communication / commercialisation sur les cibles suivantes: les relais avec nos prescripteurs (TO), les accords de partenariat (Sunêlia, Vagues Océanes, Kawan, Acsi, les pieds dans l'eau..), les relations avec les réseaux propres (office de tourisme, opérateurs locaux).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président Directeur Général remercie les administrateurs de leur présence, le Directeur Général Délégué ainsi que le personnel de la SEMIS pour le travail effectué et lève la séance à 12 H.

Le Président Directeur Général,

M. Roland CHASSAIN



Un Administrateur,

M. Roger DE MURCIA

